

RCS : TROYES
Code greffe : 1001

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TROYES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

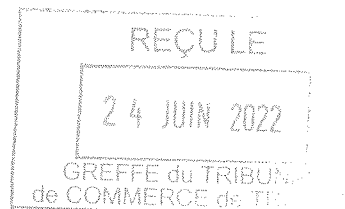
Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2013 B 00106
Numéro SIREN : 791 511 868
Nom ou dénomination : 3 INGENIEURS ASSOCIES 3 I A

Ce dépôt a été enregistré le 24/06/2022 sous le numéro de dépôt 2651

213B106
222/2651

REQUETE



A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de TROYES

222002290
17/222/22

Le soussigné :

Monsieur Didier CHATRIOT demeurant 59 Route de Mery, 10150 SAINT MAURE

Agissant en qualité de Président de la Société :

3 INGENIEURS ASSOCIES - 3 I A SAS au capital de 103 000 euros, dont le siège social est situé 6 Rue Carré, 10000 TROYES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de TROYES sous le numéro 791 511 868.

A l'honneur de vous exposer que ladite société ayant clôturé le 31 décembre 2021 les comptes de son dernier exercice social, doit conformément aux articles du Code de Commerce, réunir une assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 30 juin 2022.

Cette date ne pourra être respectée pour le motif suivant : Suite au décès récent et brutal d'un des principaux associés et dirigeant (Monsieur Paulo DOS SANTOS) de la société, la Société est en attente de précisions de l'Etude notarié en charge de la succession concernant la dévolution des actions de ce dernier ce qui revêt une importance particulière dans l'organisation de la prochaine Assemblée des Associés.

C'est pourquoi, le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de **TROIS MOIS (3 mois)** lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Afin d'assurer que cette demande n'est pas liée à quelques difficultés financières de la société, il est joint à la présente les comptes clos au 31.12.2021 de la société 3 INGENIEURS ASSOCIES.

Fait à TROYES

Le 20/06/2022

Signature

M. Didier CHATRIOT

ORDONNANCE 2022000027

N°ROLE: 2022 002290
N°GESTION: 2013 B 106

Nous, Richard THIBAUT, président du tribunal de commerce de Troyes, assisté du commis-greffier,

Vu la requête déposée en date du 24/06/2022 par la SAS 3 INGENIEURS ASSOCIES 3 I A, inscrite au RCS de Troyes sous le n° 791 511 868,

Vu la requête qui précède, les motifs énoncés, et les dispositions des articles L 225-100 et R 225.64 du code de commerce.

Considérant que les motifs invoqués par la société requérante sont de nature à justifier le bien-fondé de la demande,

Qu'il y a lieu d'y faire droit,

En conséquence, **AUTORISONS** la SAS 3 INGENIEURS ASSOCIES 3 I A à proroger de trois mois, jusqu'à la date du 30 septembre 2022, le délai pendant lequel sera réunie l'assemblée générale ordinaire pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé,

Liquidons les dépens à la somme de 32.44 euros dont 4.42 euros de TVA.

Ordonnance délivrée à Troyes, le 24/06/2022.

LE COMMIS-GREFFIER
M. Christophe BOSCHER

LE PRESIDENT
M. Richard THIBAUT

